

Comité de direction

Route de Sergey 3

1354 Montcherand

tél. 076/374 61 66

e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Montcherand, le 7 octobre 2026

Préavis no 04/26 : Ecole secondaire – Surélévation du bâtiment modulaire, installation de pompes à chaleur – Demande de crédit d'investissement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 774'000.00 destiné à financer la surélévation d'un étage du bâtiment modulaire existant de l'École secondaire de Montchoisi.

II. Exposé des motifs

Selon les projections de l'étude Microgis réalisée en 2018 et actualisée en 2024, le nouveau site scolaire secondaire de Montchoisi doit répondre à l'évolution des effectifs scolaires de l'association.

Le projet prévoit 22 classes pour le secondaire. Parmi celles-ci, 5 pourront être mutualisées avec le primaire, en fonction de l'évolution des effectifs.

Or, les élèves augmentent plus rapidement que prévu. Les besoins initialement projetés à l'horizon 2030 seront atteints dès 2027. Cette évolution est également constatée dans de nombreuses communes vaudoises.

Dans le même temps, le projet de construction prend du retard. Des fouilles archéologiques pourraient en effet être réalisées sur le site de Montchoisi. Elles auront un impact sur le calendrier des travaux et sur la date de mise à disposition des nouvelles infrastructures.

La situation devient donc urgente. Plusieurs classes ont déjà atteint, voire dépassé, leur capacité d'accueil.

Une solution doit ainsi être mise en place rapidement. Elle doit permettre d'accueillir les nouveaux élèves jusqu'à la réalisation du nouveau bâtiment scolaire.

L'ASIOR propose dès lors d'ajouter un étage aux bâtiments modulaires existants. Cette extension permettra de créer quatre salles de classe supplémentaires.

Ce choix augmentera dans un bref délai la capacité d'accueil du degré secondaire. Elle répond à un besoin immédiat, tout en assurant la transition jusqu'à la mise en service des nouvelles infrastructures scolaires.

Des pompes à chaleur avec production de chaud et de froid seront également installées. Elles permettront de moderniser les installations techniques des deux anciens étages de Portakabin et de les mettre en conformité avec les exigences actuelles.

III. Calendrier de réalisation

Les travaux principaux sont prévus durant les vacances scolaires de Pâques 2027. Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux préparatoires seront réalisés durant les vacances de février 2027.

La mise en exploitation des nouvelles salles de classe est prévue dans la seconde moitié du mois d'avril 2027.

IV. Coûts

PAC étage 1 et 2	67'281.45
Offre Jaquet SA / ensemble des containers	576'616.20
Architecte	10'000.00
Géomètre	1'340.00
Electricité	12'859.80
Sanitaire	3'594.35
Génie civil	26'288.00
Frais administratifs, CAMAC, spécialiste sécurité etc	5'000.00
Divers et imprévus 10% (arrondi)	71'020.20
Montant total TTC estimé du projet	774'000.00

V. Amortissements

Afin de respecter les prescriptions du MCH2, cet investissement sera amorti sur 30 ans.

Les éléments du nouvel étage de cette construction modulaire seront également démontés. Ils seront ensuite revendus. Le produit de cette vente permettra de réduire le coût final du projet pour les communes. A ce jour, cette valeur n'est pas connue.

Les éléments modulaires du rez et 1^{er} étage, actuellement en place, n'appartiennent pas à l'ASIOR. Ils sont loués à Jaquet SA. À la fin de leur utilisation, leur évacuation sera prise en charge par cette dernière.

La situation est différente pour les travaux de génie civil, les raccordements et les installations électriques. Ces travaux seront réalisés spécifiquement pour les locaux provisoires. Après leur démontage, tous ces investissements ne pourront plus être utilisés.

VI. Charges induites par le projet

La surélévation entraînera des charges de conciergerie supplémentaires estimées à CHF 30'000.00 par année. Elles seront intégrées au compte de résultats dès la mise en service des locaux.

À ces charges s'ajouteront les intérêts liés aux emprunts nécessaires au financement du projet ainsi que l'amortissement.

VII. Conclusion :

En conclusion, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

- vu le préavis 04/26, Ecole secondaire – Surélévation du bâtiment modulaire, installation de pompes à chaleur – Demande de crédit d'investissement
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et des finances.

Décide :

1. D'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 774'000.00 destiné à la surélévation du bâtiment modulaire de l'École secondaire de Montchoisi à Orbe.
2. D'autoriser le CODIR à engager, dès l'exercice 2027, les charges de conciergerie supplémentaires, estimées à CHF 30'000.00 par année, et à les porter au compte de résultat.
3. D'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.
4. D'autoriser le CODIR à financer ce projet en contractant un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2026 - 2031.
5. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Adopté par le CODIR de l'ASIOR dans sa séance du 7 octobre 2026.

Au nom du Comité de direction

Le Président

La Secrétaire

Olivier Petermann

Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Anne Baumann, Olivier Petermann et Nicolas Repond